



SYNTEF-CFDT

Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

ANACT

Fédération PSTE



Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

DECLARATION PREALABLE AU CHSCT MINISTERIEL DU 11 DECEMBRE 2015

Le SYNTEF-CFDT est attaché au dialogue social et à la nécessité de siéger au CHSCT-M, en dépit des difficultés de fonctionnement de l'institution, pour faire entendre ses revendications et demandes. C'est la raison pour laquelle malgré les tensions très fortes qui ont émaillé les échanges entre le DRH et certaines organisations syndicales et leur décision de quitter la réunion, nous continuons à siéger.

Il est acté de constituer un groupe de travail dont l'objet sera de contribuer à faire des propositions de moyens de prévention des risques. Nous donnons aussi notre accord sur l'établissement d'un agenda social et l'ouverture de discussions autour du fonctionnement du comité.

REFORME TERRITORIALE

Un courrier commun des organisations syndicales du Ministère a été adressé à la Ministre du travail et des affaires sociales, s'indignant du refus opposé par plusieurs unités régionales de faire droit aux demandes des élus de certains CHSCT-R (Alsace Champagne Ardenne Lorraine / Aquitaine Midi-Pyrénées Poitou Charente / Languedoc-Roussillon) visant à faire réaliser des expertises. Ce courrier souligne aussi la sous-estimation de l'impact des modifications sur les postes et sur le nombre de postes concernés.

Le Président du CHSCT-M souligne à cet égard qu'il a conscience de la rapidité du « timing » de la Réforme Territoriale mais précise que cela résulte du calendrier voulu par le 1^{er} Ministre. Il reconnaît d'ailleurs tout l'intérêt des études d'impact,

même s'il rappelle qu'il existe des études, devant certes être approfondies, ainsi qu'une expérimentation sur le « travail en sites distants ». Il indique également que la réforme territoriale va se mettre en œuvre sur trois années et qu'il sera donc possible de faire évoluer les organisations.

Le Président de CHSCT-M indique également que les Direcctes ont pour mission de mettre en place des mesures d'accompagnement visant à minimiser le plus possible les impacts défavorables de cette réforme. La Fonction Publique a également demandé que le Plan d'accompagnement soit bouclé fin décembre. Au niveau national, le plan d'accompagnement fait l'objet d'un groupe de travail composé de représentants au CTSD et il va être proposé au CTM d'y participer avant sa consultation fin janvier. Une réunion du groupe de travail s'est tenue le 10 décembre au cours de laquelle a été travaillée la procédure de pré-positionnement : celle-ci doit être finalisée également avant consultation du CTM fin janvier.

M. Blondel finit par reconnaître que la position de refus d'expertise actuellement tenue par l'administration paraît difficilement tenable à long terme.

Le SYNTEF-CFDT intervient pour d'une part rappeler son soutien aux demandes d'expertise présentées en Régions, d'autre part souligner que le nécessaire pour prémunir les agents contre les effets négatifs de la réforme doit être fait dès maintenant dans la mesure où certains de ces effets ne pourront être corrigés plus tard (notamment sur les pertes de postes sur ceux où plusieurs agents sont en concurrence).

Le Président indique qu'à son avis, sur le sujet de la réforme territoriale, l'administration va consulter le CTSD mais qu'il n'y a pas lieu de consulter les structures régionales s'agissant d'une décision d'organisation nationale. Mais qu'en revanche, sur les effets de celle-ci sur les conditions de travail, il y aura possibilité de consulter les CHSCT-R.

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES

Le SYNTEF-CFDT rappelle son attachement à une participation active et néanmoins critique sur le sujet.

Cela représente une participation régulière à des réunions en groupe de travail thématique, mais nous sommes prêts à fournir ce travail dans l'intérêt de l'ensemble des agents du ministère.

Ainsi nous avons obtenu des améliorations sensibles par rapport au projet initial et nous nous en félicitons.

Les principaux axes de prévention des risques pour 2016 seront déclinés autour des thématiques suivantes :

- Renforcement et professionnalisation des acteurs de la prévention et développement de l'évaluation des risques dans les services déconcentrés.
- Prévention des risques d'incivilités et de violences, du risque routier, des risques liés à l'exposition à l'amiante, et prévention des risques liés au travail sur écran.

Nous avons milité avec détermination pour que des mesures destinées à lutter contre les violences au travail soient programmées pour 2016. Nous sommes particulièrement alarmés par les indicateurs qui nous ont été présentés à l'occasion du groupe de travail. La violence au travail constitue le 1er risque auxquels les agents du ministère sont confrontés. **Nous avons obtenu satisfaction.**

Pour le SYNTEF-CFDT cette situation est intolérable, d'où que vienne cette violence (cf. notre déclaration préalable).

Le SYNTEF-CFDT a insisté pour que soit inscrit au programme annuel de prévention des risques, une mesure destinée à accompagner les changements consécutifs à la réforme de l'inspection du travail et la réforme territoriale.

Nous demandons qu'une information soit donnée sur l'état du déploiement du plan d'accompagnement « Ministère fort » et qu'une attention particulière soit portée sur le risque psycho social. Sur ce sujet, la DRH fera une actualisation de l'enquête RPS.

Le SYNTEF-CFDT a aussi revendiqué qu'un bilan soit fait sur les moyens et la coordination de ceux-ci en matière d'insertion et de maintien à l'emploi des agents reconnus travailleurs handicapés.

Nous nous sommes exprimés en faveur du Programme annuel de prévention des risques compte tenu du fait que les remarques que nous avons formulées ont été intégrées.

Enfin nous interpellons l'administration sur les conditions de déploiement de WIKIT. Nous demandons qu'un point d'étape soit fait très prochainement sur les mesures correctives et nécessaires améliorations devant être portées à l'outil.



Vos représentants SYNTEF-CFDT au CHSCT-M

**Niklas VASSEUX – UT Paris
Christel LAMOUREUX – UT Paris**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.40.52.02.10 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

WWW.SYNTEF-CFDT.COM